

Commission Nature et Environnement

Février 2024

DLV/JB/SRP/FB

Sommaire

Structures municipales

Projet « Coulée verte »

Projet « Agriculture urbaine »

Projet « Audits énergétiques »

Nuisances aérodrome de Lognes

Budget 2024

Les structures municipales

La Maison de l'Environnement

Elle dispense des activités et animations sur l'environnement au jeune public.

Ces animations ont lieu:

- Le mercredi en période scolaire
- Selon un programme défini pendant les vacances scolaires

Les classes peuvent également être accueillies si un projet partenarial est construit avec les enseignants.

Elle est rattachée aux activités de l'Espace Saint-Exupéry depuis 2023.

Les jardins potagers

91 parcelles sont à la location chaque année.

Le montant annuel de location d'une parcelle est passé en 2023 de 145 à 155 euros.

Leur gestion est rattachée à l'Espace Saint-Exupéry depuis 2023.

Des travaux sont effectués par le CTM pour entretenir cet espace (remplacement progressif de poteaux de parcelles et de portillons par du matériel imputrescible.

Projet « Coulée verte »

Le projet de coulée verte est l'aboutissement administratif d'un travail de long terme avec la Région Ile-de-France et nos différents partenaires. Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en 2012, le conseil municipal avait décidé de procéder au classement en zone naturelle de l'ensemble des terrains qu'il souhaitait préserver de toute urbanisation.

Le bois des Souches

le conseil municipal a décidé, lors du conseil municipal du 17 octobre 2022, de céder la parcelle cadastrée section AB n° 130 correspondant au Bois des Souches à l'Agence Régionale des Espaces Verts (A.E.V.).

Ce terrain de deux hectares jouxte la commune de Noisy le Grand où l'A.E.V. gère le Bois Saint Martin. Il était dédié à l'urbanisation jusqu'à son classement en Espace Boisé Classé (E.B.C.) dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. de 2012. Cette cession permet de conserver et de préserver la vocation naturelle de cette propriété conformément aux missions premières de cette personne publique.

L'acte de vente entre la commune et l'AEV a été signé le 12 Janvier 2023

Intervention de l'Agence des Espaces verts (ile-de-France Nature)

L'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France met en œuvre la politique régionale des espaces verts, des forêts et des promenades en région Ile-de-France.

A cet effet, elle poursuit au nom et pour le compte de la Région les opérations d'acquisition, de gestion et d'aliénation ou d'échange d'espaces verts, de forêts et de promenades. elle règle les dépenses correspondantes et, le cas échéant, d'aménagement et d'entretien des biens acquis.

Définition du P.R.I.F (Périmètre Régional d'Intervention Foncière)

Le P.R.I.F. relève d'un projet partagé entre les communes, l'A.E.V. et la Région. Il concerne des terrains dont la vocation naturelle ou agricole est fixée par les documents de planification (S.D.R.I.F. – S.C.O.T. – P.L.U.). Il ne crée pas de nouvelles règles ou servitudes opposables aux tiers ou aux collectivités locales tout en permettant d'enrayer la spéculation foncière et de ramener le coût du foncier naturel ou agricole à un niveau cohérent avec sa destination.

Les objectifs du P.R.I.F sont les suivants:

- Protéger et ouvrir au public des forêts ;
- Maintenir l'agriculture périurbaine ;
- Préserver et mettre en valeur les milieux naturels et les paysages (protéger les habitats, la faune et la flore, préserver ou restaurer les continuités écologiques et les liaisons douces);
- Intervenir sur des espaces soumis à des risques naturels (notamment inondation par le maintien de zones d'expansion des crues) et réhabiliter des sites dégradés ;
- Développer l'éducation à l'environnement

Extension du P.R.I.F

Le projet de coulée verte a pour but de relier le Bois Saint Martin et le Bois de Ferrières par le biais d'une continuité écologique passant de facto par Emerainville. Par conséquent, il a été proposé à l'A.E.V. de procéder à l'acquisition de terrains préservés par la municipalité.

Parmi ces terrains figure la réserve Denis le Camus, la base Garmatex acquise en 2021, le Bois de Footel et le Parc de Malnoue

Cependant, afin de permettre à l'A.E.V. d'acquérir la réserve Denis le Camus et la base Garmatex, le conseil municipal a décidé d'étendre le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (P.R.I.F.) de l'A.E.V. sur les terrains qui n'y sont pas actuellement inclus



Extension du PRIF									
N°	surface m²	nature	Date de l'acquisition						
B 466	165670	Réserve	09/12/1998						
AH 57	208								
AO 87	6740								
AO 88	2006	Base Garmatex	21/12/2021						
AO 109	1314	Garmatex							
AO 184	3953								
AO 186	5303								

Cession de la réserve Denis le Camus, la base Garmatex acquise en 2021, le Bois de Footel et le Parc de Malnoue

	Parcelles cessibles										
N°	surface m²	Adresse	nature	Date de l'acquisition							
A 127	4 105										
A 129	1 882										
A 131	2 494										
A 132	527										
A 133	10										
A 135	346	Parc de Malnoue									
A 137	568	Alias	Bois								
A 138	460	Bois de Footel	BUIS	03/04/2013							
A 155	4 035	Bois de l'Ootei		03/04/2013							
A 156	9										
A 157	491 552										
A 158	712										
A 159	1 184										
A 477	12 968										
A 160	6 710	Grande allée du Parc d'Emerainville	Chemin rural								
В 466	165 670	Rue de la Famille Auribault	réserve naturelle	09/12/1998							
AH 57	208	Allée de la Briarde									
AH 56	7 194	Allée de la Briarde									
AO 87	6 740	Allée de la Briarde									
AO 88	2 006	Allée de la Briarde	Bois	21/12/2021							
AO 109	1 341	Allée de la Briarde									
AO 184	3 953	Allée de la Briarde									
AO 186	5 303	Allée de la Briarde									
Total m ²	719 977										

cession à l'amiable au prix total de 610 000.00 €. De plus, la parcelle cadastrée section AH n° 56 a fait l'objet d'une division parcellaire en vue de céder un lot à l'AEV et de conserver le lot restant constitutif de voirie.



Signature de l'acte de vente le 7 Décembre 2023

Projet « Agriculture urbaine»

Rappels:

2019

- Un des enjeux de la ZAC est d'établir une liaison paysagère entre le bois d'Emery et le bois de Célie
- le nouveau Plan d'Exposition au bruit rend la construction de logement impossible, l'EPAMARNE avec l'assentiment de la Commune abandonne la possibilité d'y implanter des locaux d'activités et services,
 - il est décidé d'orienter l'affectation des terrains de la Plaine Nord vers un usage agricole

2020

- Décision de porter les études pré opérationnelles
- Une enveloppe d'1M€ est provisionnée pour les travaux

2021

- Démarche collective entre les 3 agglomérations VEA, CAMG, CAPVM, pour la mise en œuvre d'un Plan Alimentaire Territorial
- Obtention d'un financement Région pour les études pré opérationnelles dans le cadre du PAT

. COPIL 00/06 . Etudes MOE . Convention de MO

2022	2023	2024	2025	2026
. Convention études . Etudes préop . COPIL 16/5 démarrage . COTECH 20/07	. COPIL 03/01 validation faisa . COTECH SNCF 19/01 . Arrêt de l'implantation . Adhésion EPA et SCEA à la SCIC	. Consultation travaux . Travaux de viabilisation agricole	. Convention + bail agricole . Exploitation	

2

Des conditions fondamentales permettant la mise en oeuvre du projet

Un exploitant agricole qualifié 2. Un projet économique viable L'exploitation agricole (L'implantation reste à confirmer) 4. La qualité des sols L'accès à la ressource en eau L'amélioration des lisières Déplacements et Continuités (Les possibilités de financement détermineront la faisabilité) Maitrise foncière Les parties prenantes



Direction des Opérations 8, avenue André-Marie Ampère à Champs-sur-Marne 77447 MARNE LA VALLEE Cedex 2

COMMUNE DE EMERAINVILLE

ZAC DE PARIS-EST PROJET AGRO-URBAIN DE LA PLAINE NORD

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

C.C.T.P.

Le 17/02/2023

1 OBJET DE LA MISSION

L'EPAMARNE, Aménageur sur le secteur correspondant au domaine de compétence de la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne, (CAPVM), souhaite mettre en place les conditions nécessaires à l'installation d'une exploitation agricole dénommée plus loin « projet agro-urbain ».

Pour ce faire la présente mission a pour objet la conception et la réalisation des travaux nécessaires aux conditions suivantes :

- Accessibilité depuis le réseau viaire,
- Accessibilité à la ressource en eau.
- Installation de l'exploitation agricole,
- Amélioration de la biodiversité localement.

Le projet agro-urbain a fait l'objet d'études préliminaires qui ont permis de valider sa faisabilité. Ces premières études ont permis de valider les faisabilités techniques, agronomiques et économiques.

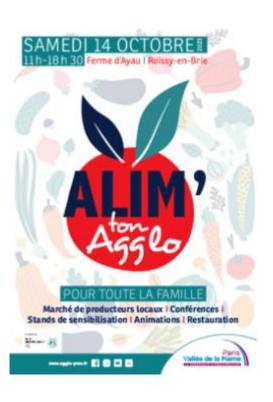
L'EPAMARNE est le maitre d'ouvrage porteur de projet conformément à la convention qui sera établie avec la Commune.

Le présent de CCTP a pour objet de décrire le contenu de la mission de maitrise d'œuvre et les attendus du maitre d'ouvrage.

Coût des études financées par la ville en 2023 : 26 665,20 €

Budget environnement 2024: Proposition 20 000.00€ Etudes complémentaires Plaine Nord

Evènement



Participation de la commune à la journée Alim ton Agglo du 14 Octobre 2023

- > Restaurants du Cœur : rencontrez des acteurs de l'aide alimentaire et découvrez leurs missions
- > Les jardins de Nausicaä : découvrez ce projet de micro-ferme maraîchère à Torcy
- > Cuisin'Ray : présentation du métier et service de Batchcooker et conseils pour réaliser des plats faits maison avec des produits de saison
- > Paris Vallée de la Marne Tourisme : le camion mobile de l'Office du Tourisme s'invite à Alim'ton Agglo pour vous faire découvrir le territoire et ses activités !
- > Le Plan Climat et le Projet Alimentaire : l'Agglomération s'investit pour l'avenir et vous présentera les actions inscrites au Plan Climat Air Énergie Territorial ainsi que le travail d'élaboration du Projet Alimentaire Territorial. En prime, une animation pour s'y retrouver dans la jungle des labels alimentaires!
- > Pôle Territorial de Coopération Économique : présentation de leurs projets autour de l'économie sociale et solidaire
- > Atlas de la Biodiversité Communautaire : Seine-et-Marne Environnement vous propose de découvrir la biodiversité du territoire et de participer directement au recensement des espèces locales !
- > Plaine Nord d'Émerainville : présentation du projet de maraîchage agricole biologique sur la plaine nord à Émerainville
- >Parc agricole de Torcy : présentation du projet de parc agricole et de son avancement
- > Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France : découvrez les pratiques et filières de l'agriculture biologique par des jeux ludiques et pédagogiques

Adhésion de la commune à la coopérative ceinture verte

La Ceinture Verte est un groupe coopératif national issu de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), son objectif est de rendre viable des centaines d'exploitations agricoles. La S.A.S Ceinture Verte Groupe anime un réseau de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) indépendantes sur chaque territoire et leur fournit des services mutualisés : communication, recrutement, identification du foncier, ingénierie de mise en œuvre, structuration des financements, animation de la gouvernance, sélection des maraîchers installés, accompagnement technico-économique, et suivi administratif. Son objet social : installer des agriculteurs et maximiser leurs revenus en circuits courts pour nourrir le territoire en produits de qualité sur le long terme.

La création d'une nouvelle coopérative Ceinture Verte a été réalisée sur le territoire de Marne-la-Vallée pour les projets de parc agricole de Torcy/Saint-Thibault-des-Vignes et du terrain dit Plaine Nord d'Emerainville

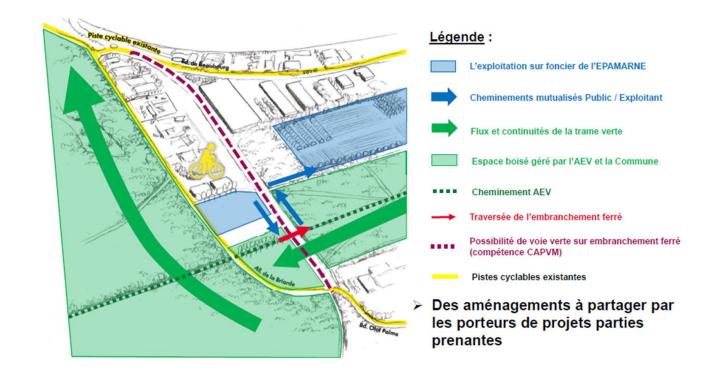
Ceinture verte Paris-Est

Statuts constitutifs adoptés le 20 Novembre 2023

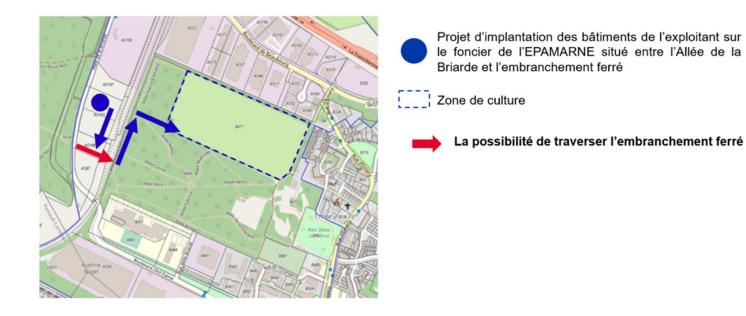
Coût de l'adhésion pour la ville : 4 000,00 €

EPAMARNE envisage de redonner une vocation agricole sur une partie de son foncier. Ce projet agrourbain se situe sur les zones en bleu sur la carte. La partie cultivée est à l'Est de l'embranchement ferré ; l'exploitation, hangars, point de vente à l'Ouest.

- Parallèlement Ile de France Nature envisage de rétablir des continuités à la fois écologiques et pédestres entre les massifs boisés situés de part et d'autre de l'embranchement ferré.
- La Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne soutient le projet agricole dans le cadre de la mise en place du Plan Alimentaire Territorial tout comme la Commune qui souhaite depuis de nombreuses années une action de l'EPAMARNE afin de restaurer le caractère naturel de cette zone.



La faisabilité des projets de l'EPAMARNE et d'IDFN implique que le public et l'agriculteur puisse traverser les voies ferrées de l'embranchement



Interface avec la SNCF

Rappel de l'usage de l'embranchement férré

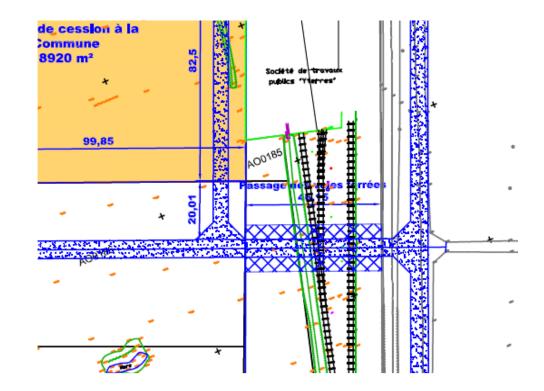
les Carrières du Boulonnais utilisent l'embranchement ferré pour assurer l'approvisionnement en matériaux granulaires pour les centrales à bétons locales. L'activité en 2022 nécessitait le passage d'environ 2 trains par semaine mais en 2023 l'activité à quasiment cessée. Pour autant cette activité constitue une richesse économique locale mais elle ne doit pas être un frein aux projets d'aménagements sur le secteur.

- L'embranchement ferré depuis le réseau franchit déjà l'allée de la Briarde par un passage à niveau manœuvré manuellement.

Création d'un passage à niveau

Les projets de l'EPAMARNE de la Plaine Nord et d'Ile de France Nature nécessitent la création d'un passage à niveau sur l'embranchement ferré existant. Actuellement la voie et l'aiguille la plus à l'Est est utilisée par les Carrières du Boulonnais, la voie la plus à l'Est ne sert plus.

- La SNCF évoque la possibilité de coupler le nouveau passage à niveau avec celui existant allée de la Briarde, à confirmer.
- La réalisation du passage à niveau sera financée par les projets de l'EPAMARNE et d'Ile de France Nature, des demandes de subventions sont prévues pour aider les maitrises d'ouvrages.



Renforcement du RER E (Projet SNCF RER E+ création d'une 3ème voie)

La SNCF estime que l'installation de chantier pourrait être nécessaire à partir de 2028. Le Municipalité fait savoir qu'il n'y aura pas d'accord sur l'installation tant que le sujet « passage à niveau ne sera pas réglé ».



L'EPAMARNE, dans le cadre des études préliminaires sur la Plaine Nord a proposé de convertir l'embranchement ferré non-utilisé en voie verte afin de redonner un intérêt supplémentaire à cette zone délaissée. En attente d'un retour sur ce que décidera la SNCF sur le devenir de cette voie.



Lors du prochain COTECH de Mars, il sera proposé de rédiger un courrier au Président de SNCF Réseau

Ce courrier serait co-signer par:

- Le Président d'EPAMARNE,
- Le Président d'IDF Nature
- Le Président de la CAPVM

Copie: Le député, le Préfet, le Ministre en charge de l'urbanisme, le Ministre en charge des transports

Difficulté: Il y a opposition de la commune et de la CAPVM sur le projet de SDRIF.

Il est difficile d'être en opposition avec la Région sur le document définissant la politique des transports et leur demander de l'aide sur une politique de transport.

La question la plus importante n'est pas d'obtenir un accord de principe sur la faisabilité d'un passage à niveau. Les représentants de SNCF RESEAU ont déjà confirmé que c'était techniquement possible en réunion.

Le sujet est de savoir qui va payer pour la création du passage à niveau ?.

même dans l'hypothèse où la SCNF voudrait prendre en charge cette création, compte tenu de la taille de cette machine administrative, les planification de travaux seront réalisées sur plusieurs années.

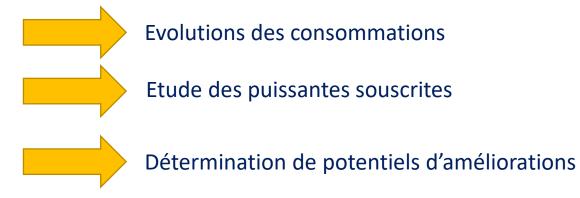
En plan B il reste la négociation à avoir avec eux sur la base vie du RER E+ avec l'idée était d'échanger le passage à niveau contre un terrain pour leur base vie.

Projet « Audits énergétiques »

La commune d'Emerainville a fait partie du groupement de communes et de la CA PVM dans le cadre de la candidature commune à l'appel à projets ACTEE 2, consistant à financer 50% des audits énergétiques réalisés.

Les bâtiments assujettis au Décret Tertiaire (bâtiments de plus de 1000 m²) ont été audités en mars 2023 :

- Mairie
- Espace Saint-Exupéry
- Gymnase Jacques Anquetil
- Espace Guy Drut
- GS Mare l'Embûche
- GS Jean Jaurès
- GS Bois d'Emery
- GS Malnoue II
- GS Lavoisier



- Etudes stratégiques
 - Schéma-directeur énergie : audits énergétiques +élaboration programmation pluriannuelle de travaux de rénovation

Retenus pour:

- Tous les bâtiments > 1000 m² de surface de plancher : 9
 - Environ 50% des bâtiments
 - Qui représentent 88% de la consommation globale des bâtiments communaux

Dépenses	Recettes
31 000 € TTC	12 400 € (50% du HT)

Le rapport d'audit a été présenté en juillet 2024 en dégageant des perspectives d'optimisation des puissances souscrites sur certains compteurs, permettant des économies sur les différentes factures de fluides.

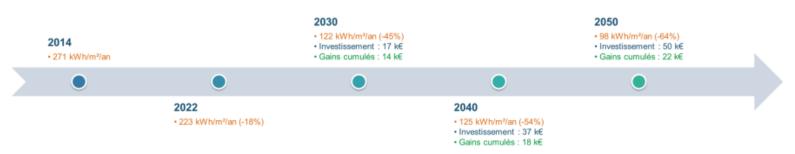
Le potentiel d'amélioration a été détaillé par bâtiment audité, le service technique se servant de ce rapport d'audit afin d'alimenter son Plan Pluriannuel d'Investissement des prochains exercices

Exemple de l'Espace Saint Exupéry et Crèche « Les Petits Princes » :

8.1.2 Espace de Saint-Exupéry et petits princes

8.1.2.1 Tableau des potentiels d'amélioration

							-			
		Gains annuels	liés à l'énergie		Investis	Investissements / Maintenance			financiers	
	Energie finale	Energie primaire	Facture	GES	Coût récurrent	Investissement	Subventions	Temps de retour brut	Temps de retour actualisé	Actions
9 actions	MWh PCI / an	MWh / an	€/an	tCO2eq/an	€/an	€	€	Nb d'années	Nb années	
TOTAL	173	198	22 667	36,2	-300	105 247	6 924	4,4	3,6	
Scénario 1 : Horizon 2030	103	126	14 146	20,4	-300	17 640	0	1,3	1,2	1-2-3-5-6-7-8-
Scénario 2 : Horizon 2040	33	34	4 0 1 9	7,5	0	37 145	2 942	8,5	6,2	9-
Scénario 3 : Horizon 2050	37	38	4 502	8,3	0	50 462	3 982	10,3	7,1	4-



Actions						Gains annuels liés à l'énergle				Investissements / Maintenance			Indicateurs financiers	
N*	Action	Type d'actions	Usage	Localisation	Priorité	Gains énergétiques MWh PCI/an	Gains Energie primaire MWh /an	Economie financière €/an	GES tCO2eq/an	Coût récurrent €/an	Investissement €	Aldes financières €	Temps de retour ' brut Nb d'années	Temps de retour actualisé No années
3	Abaisser les températures de consigne la nuit et le week-end.	Optimisation Installation	Chauffage	Général	Prioritaire	35	35	4 180	7,8				Immédiat	Immédiat
6	Campagne de sensibilisation	Comportement	Divers	Général	Prioritaire	17	20	2 262	3,4	-300			Immédiat	Immédiat
8	EteIndre les équipements électriques non utilisés, tel que le frigo.	Comportement	Divers	Général	Prioritaire	7	17	1 671	0,4				Immédiat	Immédiat
1	Remplacement des luminaires par des luminaires à modules LED.	Remplacement équipement	Eclairage			6	14	1 364	0,4		1 140		0,8 ans	0,8 ans
5	Prévoir une purge du réseau et désembouage pour la chaudière en défaut.	Optimisation Installation	Chauffage	Général	Prioritaire	24	24	2 815	5,3		7 000		2,5 ans	2,2 ans
2	Remplacer les châssis défectueux présentant des fuites d'air et fermer les espaces ouverts au bâti.	Optimisation Installation	Enveloppe	Général	Prioritaire	13	13	1 590	3,0		7 000		4,4 ans	3,6 ans
9	Isoler les parois du bâtiment afin de limiter les déperditions thermiques et profiter de son inertie thermique.	Réduction pertes	Enveloppe	Général	Prioritaire	33	34	4 019	7,5		37 145	2 942	8,5 ans	6,2 ans
7	Nettoyer les filtres des pompes à challeur	Optimisation Installation	Chauffage	Général	Prioritaire	1	3	263	0,1		2 500		9,5 ans	6,7 ans
4	Remplacer les fenêtres actuelles en simple vitrage par des fenêtres à double vitrage performant	Remplacement équipement	Enveloppe	Général	Prioritaire	37	38	4 502	8,3		50 462	3 982	10,3 ans	7,1 ans

Le remplacement des menuiseries de la crèche Les Petits Princes est identifié comme le plus bénéfique pour les gains annuels liés à l'énergie



Le rapport, pour chaque action préconisée, émet une fiche action de ce type.

L'investissement identifié est proche du devis demandé (58 000 €).

Il est inscrit pour 2024 au budget des Services Techniques.

Les aides financières identifiées ne concernent que les CEE, mais dans le cas présent, une aide de la CAF sera demandée (structures petites enfances).

En fonction, les actions seront déclinées sous le format d'un Plan Pluriannuel d'Investissements.

Nuisances de l'aérodrome de Lognes (1/2)

CHARTE EVOLUTIVE DES RELATIONS ET DE RESPECT MUTUEL ENTRE LES ASSOCIATIONS DE L'AVIATION LEGERE ET SPORTIVE ET CELLES DES RIVERAINS DE L'AERODROME DE LOGNES-EMERAINVILLE



- La commission consultative de l'aérodrome de Lognes / Émerainville s'est tenue le 14 mars 2023
- En 2022, les tours de piste ont diminué de 27% par rapport à l'année 2021.
- Les feux à éclats servent à baliser et matérialiser le circuit aérien. L'installation des feux à éclats prévue dans une zon boisée a pris du retard et est soumise à l'autorisation de l'Agence des Espaces Verts (AEV). Une seconde installation est prévue sur le site Amazon de Malnoue
- Le dernier recensement des avions classés CALYPSO (Catégorie A : bien Catégorie D : à améliorer) fait état du classement suivant :
 17A, 17B, 31C et 2D ce bilan est à comparer avec le recensement précédent : 11A, 16B, 19C et 1D.
- Les signalements retenus par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) sont de 24, dont 13 refusés, 6 à la limite du seuil de tolérance et 5 sont réellement justifiés.
- La sonde installée par BruitParif à Malnoue enregistre tous les bruits urbains environnants incluant donc le trafic routier et le trafic aérien. (Les résultats sont consultables sur le site https://www.bruitparif.fr/.)

Nuisances de l'aérodrome de Lognes (2/2)

Le comite de suivi de la charte du 25 Mai2023

Les mesures de réduction de bruit

- Projet d'implantation du feu à éclat sur le toit d'Amazon : un rendez-vous avec le propriétaire du bâtiment et la direction d'Amazon est prévu avant le 15 juillet prochain afin d'exposer le projet.
- La mairie de Noisy-le-Grand a fait connaître son désaccord sur cette implantation, qui entraînerait notamment des débords sur sa commune. Elle propose de mettre à disposition un terrain communal à proximité du damier rouge et blanc marquant l'itinéraire des aéronefs. Décision prise : formaliser cette demande par un courrier à l'attention d'ADP.
- Projet d'implantation du feu à éclat dans la forêt côté Noisy : la Région est saisie du dossier et la DRIEAT doit rendre un avis sur le dossier suite à la demande de déroger aux règles édictées dans l'arrêté préfectoral de protection des biotopes et habitats naturels.

Autres mesures

- Renouvellement des baux : travail en cours avec le comité régional aéronautique IDF et les aéroclubs pour savoir ce qu'ils proposent en termes de décarbonation, de renouvellement de flotte, d'intégration dans leur territoire. A noter que tous les baux ne seront pas renouvelés automatiquement.
- Intégration de critères acoustiques sur le montant des redevances : travail en cours et décision à l'horizon 2024.
- Mise en place d'indicateurs par la DGAC (sur la base des traces radars des avions).
- Partage sur le site entre voisins de l'ensemble des cartes VAC et de la charte d'ici fin mai/début juin.

Budget

Section de Fonctionnement

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Centre de cout	Centre de cout	Article	Crédits ouverts 2022	Réalisé 2022	Crédits ouverts 2023	Total réalisé au 31/12/2023	Proposition s 2024	Observations		
PRESERVATION DU MILIEU	83301SEV	6042 - Achat de prestations de service	4 000,00	1 880,50	2 000,00	535,00	0,00			
NATUREL	83301SEV	60623 - Alimentation	500,00	331,86	0,00	0,00	0,00			
IVATOREE	83301SEV	6068 - Autres matières et fournitures	3 000,00	928,67	1 500,00	430,84	0,00			
			7 500,00	3 141,03	3 500,00	965,84	0,00			
PRESERVATION DU MILIEU	83301SEV	61521 - Entretien de terrains	1 200,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00			
NATUREL	83301SEV	617 - Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	Etudes complémentaires Plaine Nord		
IVATOREE	83301SEV	6188 - Autres frais divers	1 500,00	1 440,00	1 500,00	1 920,00	0,00			
			2 700,00	1 440,00	7 500,00	1 920,00	20 000,00			
			10 200,00	4 581,03	11 000,00	2 885,84	20 000,00			
		REC	ETTES DE	FONCTIO	NNEMEN	Т				
Centre de cout	Centre de cout	Article	Crédits ouverts 2022	Réalisé 2022	Crédits ouverts 2023	Total réalisé au 31/12/2023	Proposition s 2024	Observations		
PRESERVATION DU MILIEU NATU	83301SEV	70632 - Redev. À caractère de loisirs	1 000,00	780,00	800,00	0,00	0,00			
JARDINS FAMILIAUX	82303SEV	752 - Revenus des immeubles	12 740,00	12 740,00	14 105,00	14 105,00	14 105,00	Recettes loyers jardins potagers (155 / parcelle)		

13 740,00

13 520,00 14 905,00

14 105,00 14 105,00

Section d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
Centre de cout	Centre de cout	Article	Crédits ouverts 2022	Réalisé 2022	Crédits ouverts 2023	Total réalisé au 31/12/2023	Proposition s 2024	Observations	
JARDINS FAMILIAUX	82303SEV	165 - Dépôts et cautionnements reçus	600,00	540,00	600,00	300,00	600,00	Cautions potager	
			600,00	540,00	600,00	300,00	600,00		
PRESERVATION DU MILIEU NATU	83301SEV	2031 - Frais d'études	53 572,00	0,00	66 905,00	30 240,00	0,00		
			53 572,00	0,00	66 905,00	30 240,00	0,00		
DDECEDVATION DILAMILIELI	83301SEV	2135 - Instal. Générales agenc. Aména	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
PRESERVATION DU MILIEU NATUREL	83301SEV	2184 - Mobilier	1 000,00	400,89	1 000,00	0,00	0,00		
NATOREL	83301SEV	2188 - Autres immob. corp.	1 500,00	1 422,00	1 500,00	0,00	0,00		
			6 000,00	1 822,89	2 500,00	0,00	0,00		
PRESERVATION DU MILIEU NATU	83301SEV	261 - Titres de participation			4 000,00	4 000,00	0,00		
			0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00		
			60 172,00	2 362,89	74 005,00	34 540,00	600,00		
		RE	CETTES D	'INVESTIS	SEMENT				
Centre de cout	Centre de cout	Article	Crédits ouverts 2022	Réalisé 2022	Crédits ouverts 2023	Total réalisé au 31/12/2023	Proposition s 2024	Observations	
PRESERVATION DU MILIEU NATU	83301SEV	1311 - Etat et établissements national	12 400,00	0,00	12 400,00	0,00	12 400,00	Subvention FNCCR suite aux audits énergétiques	
JARDINS FAMILIAUX	82303SEV	165 - Dépôts et cautionnements reçus	600,00	780,00	600,00	480,00	600,00	Cautions potager	
			13 000,00	780,00	13 000,00	480,00	13 000,00		